

**8 Société et Culture**

**Ici et ailleurs**

•Cocaïne  
**France : Six fois plus d'intoxications**

Photo : Abel Eyeghe Ekore



Les autorités sanitaires françaises ont annoncé, hier, avoir recensé six fois plus d'intoxications en 2016 qu'en 2010 dues à la cocaïne et à ses dérivés, dont le crack. Alors qu'il n'y avait eu que 68 cas d'intoxications en 2010, il y en a eu 416 en 2016, selon l'Agence du médicament (ANSM). Le nombre de décès directement liés à la cocaïne augmente aussi, à 44 en 2015, contre 25 en 2010. Concernant les intoxications, "cette augmentation est majeure entre 2015 et 2016 et semble se maintenir en 2017", a relevé l'ANSM dans un communiqué.

• Gérosience  
**Comment bien vieillir**

Les avancées en gérosience laissent envisager, dans les prochaines années, des thérapies ciblant les processus du vieillissement pour prévenir des maladies liées à la sénescence cellulaire, comme le cancer et Alzheimer, ce qui devrait permettre de vieillir en meilleure santé. C'est ce qu'estiment les scientifiques à la pointe de ces recherches et qui espèrent aussi un allongement de l'espérance de vie. "Nous sommes proches de l'objectif de produire des traitements pour la prévention de pathologies résultant de l'âge", juge le Dr Felipe Sierra, directeur de la division sur la biologie de la sénescence à l'Institut américain du vieillissement (NIA), branche des Instituts nationaux de la santé (NIH).

• Boîtes de nuit  
**Premier essai en apesanteur**

"Allô la Terre" depuis une boîte de nuit ? On n'y est pas encore, mais on va s'en approcher début février, lorsque des fêtards vont danser pour la première fois en apesanteur grâce à un avion spécialement aménagé. L'appareil, un A310 utilisé par les astronautes européens pour s'habituer à l'apesanteur, doit décoller le 7 février de Francfort avec à son bord quelque 20 fêtards de 11 continents, prêts à se trémousser - ou plutôt à flotter - aux rythmes choisis par de célèbres DJs. La soirée sera courte: l'appareil doit revenir à l'aéroport de Francfort après 90 minutes de vol, dont seulement 25 minutes en apesanteur totale.

Rassemblés par F.S.L.

**Vie des syndicats/Rentrée du Syndicat des médecins fonctionnaires du Gabon...**

**Sur fond de grogne**



Photo : Jean Madouma

**Le bureau du syndicat ayant présidé les travaux de l'assemblée générale à l'ex-CHUA.**



Photo : Jean Madouma

**Une vue des membres du syndicat présents.**

JM  
Libreville/ Gabon

**Un sit-in est prévu au ministère de la Santé la semaine prochaine pour exiger l'affectation des médecins exerçant au Centre hospitalier universitaire d'Angondjé (CHUA), passé dans le giron de la Santé militaire, dans des structures publiques civiles.**

LE Syndicat des médecins fonctionnaires du Gabon a effectué, jeudi dernier, à l'Hôpital d'instruction des

armées d'Akanda, anciennement Centre hospitalier universitaire d'Angondjé (CHUA) sa rentrée sur fond de grogne. Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour : l'enterrement du CHUA comme structure publique civile, le versement des prestations de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) aux hôpitaux et les démarches du syndicat pour la prise en compte des spécialistes après leurs stages de formation. Sur le premier point, les médecins et le personnel

de santé ont pris la résolution d'organiser un sit-in au ministère de la Santé dès la semaine prochaine, afin que la tutelle puisse leur trouver des affectations dans des hôpitaux publics civils. «Nous n'allons pas travailler dans une structure que nous ne reconnaissons pas», ont spécifié les membres du syndicat. C'est pourquoi, le bureau du syndicat compte saisir le Conseil d'État pour examiner ce dossier que les médecins fonctionnaires trouvent non conforme à leur engagement.

Pour ce qui est des prestations de la Cnamgs, le bureau a éclairé ses membres sur les différentes dispositions de versements de cette structure aux hôpitaux. Le Dr Adrien Mougougou a indiqué que «la Cnamgs dispose de trois entrées ou caisses : le privé, les personnes économiquement faibles et les fonctionnaires. Pour le privé, il y a un dispositif de suivi et évaluation, donc, il n'y a pas de problème pour que la Cnamgs verse l'argent aux hôpitaux. Pour les personnes économiquement faibles et les fonctionnaires,

le ministère de Budget ne reverse pas comme il se doit les montants alloués. Cela cause problème pour la prise en charge des malades. Les budgets affectés aux hôpitaux sont faibles et il est impossible que ces structures puissent fonctionner normalement.» S'agissant des personnes de retour des stages de spécialisations, le bureau du syndicat entend mener des pourparlers avec les différents ministères en charge du dossier pour le reclassement.

**...Élection au Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag)**

**Germain Nguema Ella rempile pour deux ans**

C.G.K  
Libreville/Gabon

**Président sortant, il a été réélu, hier, par acclamation, à la faveur d'une assemblée générale électorale qui a battu le rappel des troupes des magistrats.**

LE Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) a tenu, hier, au Palais de justice de Libreville, une assemblée générale électorale conformément aux textes qui régissent son fonctionnement. Seul point inscrit à l'ordre du jour, le renouvellement du bureau exécutif, arrivé au terme de son mandat. En dépit de leur mouvement de grève en cours, les magistrats ont battu le rappel de leurs troupes pour élire leur nouveau bureau exécutif. Sans surprise, et par acclamation, eu égard certainement au contexte actuel, le président sortant, Germain Nguema Ella et les autres membres de son équipe sortante ont été reconduits pour un mandat de deux ans. Le bureau du Synamag est composé des 9 membres. Les quatre postes qui étaient vacants, à savoir le trésorier général et son adjoint et les



Photo : AEE

**Le président reconduit du Synamag, M. Nguema Ella, ici avec le 1er vice-président Justin Loundou (g).**

deux chargés de missions, ont été pourvus avec l'arrivée de nouvelles personnalités. M. Nguema Ella a dit placer ce nouveau mandat sous le sceau de la "résolution des revendications non satisfaites à ce jour" et leur "détermination à conquérir" leur "indépendance". Avant d'ajouter : « La lutte syndicale est un enchaînement de batailles (...). L'indépendance de notre justice, sujette à des influences exogènes et endogènes, constituera la bataille principale de ce nouveau mandat (...) Au nom du bureau exécutif que vous venez d'élire, je lance ainsi un avertissement aux collègues qui, par leurs actes et décisions,

n'agiraient pas dans le sens du respect des procédures et des dispositions y afférentes.» Et de prévenir : « Chaque fois que les dispositions de la loi seront violées de manière flagrante et éhontée, le Synamag tiendra un point de presse de manière systématique pour dénoncer ces violations et en exposera les auteurs.» Le nouveau bureau exécutif du Synamag est constitué ainsi qu'il suit : président : Germain Nguema Ella (procureur général adjoint près la Cour de cassation), 1er vice-président : Justin Loundou (conseiller Maître à la Cour des comptes), 2e vice-président : Landry Abaga Essono (commis-

saire adjoint à la loi près le Tribunal administratif de Libreville), secrétaire général : Stanislas Koumba (avocat général près la Cour d'appel judiciaire de Libreville), secrétaire général adjoint : Harnac Claver Mbele (juge au tribunal administratif), trésorier général : Georgeline Mambougou (président de Chambre à la Cour

d'appel de Libreville), trésorier général adjoint : Judith Yambangoua (auditeur supérieur près la Cour des comptes), chargé de missions 1 : Juste Ogandaga Ambourouet (président de Chambre à la Cour d'appel de Libreville), chargé de missions 2 : Bob Ulrich Nzambi Kuku (substitut du commissaire à la loi).

